



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/04/2017

Reçu en préfecture le 05/04/2017

Affiché le

SLOW

ID : 081-218102572-20170327-2017DEL34-DE

Date de la convocation
21.03.2017

L'an deux mille dix sept et le vingt sept mars à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mr RAYNAUD, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mrs GALINIE, PEYRONIE.

N° 17/34

Absents : Mr LE ROCH procuration à Mr GRIALOU
Mr SOULA procuration à Mr LEFERT
Mme PESA procuration à Mr GUIRAUD
Mmes ANGLES procuration à Mr FABRE
Mrs KOWALCZYK procuration à Mr DE GUALY
Mme THUEL procuration à Mr GALINIE
Mme PELLEGRINI procuration à Mr PEYRONIE
Mr BARDY.

Secrétaire : Mr MARTY.

Objet de la délibération

Rapporteur : Madame Maillet-Rigolet

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE PAPIER ET D'ENVELOPPES

Suite à une première expérience concluante, il est proposé de reconduire la mutualisation des procédures de consultation pour l'acquisition de papier et d'enveloppes. En effet, le groupement de commande constitué il y a quatre années a permis de bénéficier d'économies d'échelles qui se sont avérées importantes, permettant ainsi de diminuer les coûts d'acquisition de la fourniture de papier et d'enveloppes, tout en garantissant un niveau de qualité et une approche environnementale pour chaque collectivité adhérente au groupement.

Adopté à l'unanimité

Les communes ayant participé à ce premier groupement de commande de grande ampleur, à savoir, les communes d'Albi, Arthès, Cunac, Fréjairolles, Lescure d'Albigeois, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Saint-Juéry et Saliès ainsi que la communauté d'agglomération de l'Albigeois ont fait connaître leur volonté d'adhérer à nouveau à ce groupement de commande.

Ce groupement porterait sur une consultation par voie de procédure adaptée décomposée en deux lots qui feront l'objet de marchés séparés à hauteur des besoins définis par chaque adhérent. La communauté d'agglomération de l'Albigeois serait le coordonnateur du groupement de commande.

Le lot n° 1 relatif à la fourniture de divers papiers comporte un montant minimum de 75 000 € HT et un montant maximum de 150 000 € HT sur les quatre années du marché. La commune de Saint-Juéry avec les communes d'Arthès, Cunac, Fréjairolles, Lescure d'Albigeois, Le Séquestre, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Saliès et de Terssac s'engage à signer un marché avec le titulaire désigné par le représentant du pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement pour un montant minimum de 7 500 € HT et un montant maximum de 15 000 € HT sur les quatre années. Les autres membres associés à ce lot en plus des communes ci-dessus énumérées sont la Communauté d'agglomération de l'Albigeois et la commune d'Albi.

Le lot n° 2 relatif à la fourniture d'enveloppes et pochettes comporte un montant minimum de 25 000 € HT et un montant maximum de 50 000 € HT sur les quatre années du marché. La commune de Saint-Juéry, avec les communes d'Arthès, Cunac, Lescure d'Albigeois, Le Séquestre, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Saliès et Terssac, s'engage à signer un marché avec le titulaire désigné par le représentant du pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement pour un montant minimum de 2 000 € HT et un montant maximum de 4 000 € HT sur les quatre années. Les autres membres associés à ce lot en plus des communes ci-dessus énumérées sont la Communauté d'agglomération de l'Albigeois et la commune d'Albi.

Il est demandé d'approuver la participation de la commune au groupement de commande et d'autoriser la signature de la convention de groupement de commande dont la communauté d'agglomération de l'Albigeois est coordonnateur. La commune s'engageant à conclure des marchés à hauteur de ses besoins avec les titulaires retenus par le représentant du pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Vu l'ordonnance n°2015-899 en date du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la participation de la commune et la signature de la convention de groupement de commande constitué avec la communauté d'agglomération de l'albigeois, les communes d'Albi, d'Arthès, Cunac, Fréjairolles, Lescure d'Albigeois, Le Séquestre, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Saint-Juéry, Saliès et Terssac pour l'acquisition de papiers et d'enveloppes,

DONNE POUVOIR au maire pour signer les marchés avec les titulaires retenus par le représentant du pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement, à hauteur des besoins propres à la commune avec les communes d'Arthès, Cunac, Fréjairolles, Lescure d'Albigeois, Le Séquestre, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Saliès et de Terssac pour le lot 1 : fourniture de divers papiers pour un montant minimum de 7 500 € HT et un montant maximum de 15 000 € HT pour les quatre années du marché ; et à hauteur des besoins propres à la commune avec les communes d'Arthès, Cunac, Lescure d'Albigeois, Le Séquestre, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Saliès et Terssac pour le lot 2 : fourniture d'enveloppes et pochettes pour un montant minimum de 2 000 € HT et un montant maximum de 4 000 € HT pour les quatre années du marché.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 4 avril 2017
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental

